

MÉTALLOS@l'oeuvre

La revue du Syndicat des Métallos

septembre 2020

**Combattre
le racisme systémique**

**Les Métallos saluent
un grand pionnier**

**Relever les défis
de la pandémie**

PM #40006737

Métallos@l'œuvre
septembre 2020

Publication officielle du Syndicat des Métallos

Thomas M. Conway président international
Ken Neumann directeur national
Stephen Hunt directeur du District 3
Dominic Lemieux directeur du District 5
Marty Warren directeur du District 6
John Shinn secrétaire-trésorier international
David McCall vice-président (Administration)
Fred Redmond vice-président (Relations humaines)
Roxanne Brown vice-présidente internationale hors-cadre
Leeann Foster vice-présidente internationale



Les directeurs du Syndicat des Métallos au Canada :
Marty Warren, Ken Neumann, Dominic Lemieux, Stephen Hunt

Bob Gallagher, rédacteur et chef de service
Shannon Devine, David Cantatore, Clairandrée Cauchy,
Nicole Desnoyers, Steve Dietz, Kim Hume, Kai Lai, Daniel Mallette,
Denis St. Pierre, Pat Van Horne,
corédacteurs/ corédactrices
Lesley Stodart, graphiste de Métallos@l'œuvre

Adressez toute demande ou tout article pour le magazine
Métallos@l'œuvre au : Syndicat des Métallos
Service des communications du Bureau national des Métallos
info@metallos.ca
Traduction : Louise Scott

www.metallos.ca



MetallosCA



@MetallosCA



Joignez-vous à notre communauté en ligne de militants!

Imprimé sur du papier certifié par le Syndicat des Métallos.

En page couverture : Mark Austin, SL 1998, prend la parole lors d'un rassemblement communautaire pour faire pression sur la police afin qu'elle donne suite à une attaque raciste violente que Mark et son partenaire ont vécue en promenant leur chien dans un parc local.



Convention de la Poste-publications n° 40006737

Retourner toute correspondance ne pouvant être

livrée au Canada au :

Service des communications du Bureau national des Métallos

234, av. Eglinton Est, 8^e étage, Toronto, (Ontario) M4P 1K7



Solidarité héroïque à un bouleversement

Depuis six mois, les Canadiens sont confrontés à des bouleversements sociaux et économiques historiques et, dans de trop nombreux cas, à une profonde tragédie.

Des milliers de familles au pays pleurent la mort d'un proche en raison de la COVID-19. Manifestement, nombre de ces décès auraient pu être évités si nos gouvernements fédéral et provinciaux avaient été prêts à mettre en œuvre le type de programmes exhaustifs de lutte contre la pandémie qui se sont avérés efficaces dans bien d'autres pays.

La présent numéro de notre magazine Métallos@l'œuvre traite des répercussions de la pandémie et souligne l'esprit et la solidarité des Métallos face aux défis redoutables des derniers mois. Leurs récits m'ont inspiré, en particulier la détermination, le courage et la générosité de nos travailleuses et travailleurs essentiels et de première ligne.

Dès le début de la pandémie, les Métallos et nos alliés syndicaux et politiques ont demandé à nos gouvernements d'adopter de nouveaux programmes de soutien d'urgence et d'en améliorer d'autres. Notre militantisme a donné des résultats concrets.

Néanmoins, des millions de travailleurs, dont des dizaines de milliers de Métallos, ont perdu leur emploi. Si la plupart des mises à pied ont été temporaires, beaucoup trop seront permanentes.

La pandémie a exposé davantage les faiblesses de notre économie et le besoin criant d'une reprise de grande envergure fondée sur la création d'emplois et sur la lutte



ique face nt historique

contre les inégalités déplorables inhérentes à notre système. Il n'est pas question d'un «retour à la normale».

Au moment de mettre sous presse, le président américain Donald Trump venait de décréter une surtaxe bidon sur les exportations canadiennes d'aluminium. Notre syndicat a réagi rapidement, en lançant une action politique intensive des deux côtés de la frontière et en exigeant au gouvernement du Canada de frapper de représailles tarifaires les produits américains en réponse à cette surtaxe abusive.

Trump a enfreint une entente bilatérale survenue en 2019, conclue à la suite d'un vigoureux lobbying mené par les Métallos au Canada et aux États-Unis, qui supprimait une surtaxe précédente.

«Pendant plus d'un an, notre syndicat s'est battu des deux côtés de la frontière pour s'opposer à cette surtaxe. Il est inadmissible d'être contraint à livrer à nouveau la même bataille», a fait valoir Dominic Lemieux, le directeur québécois des Métallos.

Les Métallos ont récemment rendu hommage à l'un des grands pionniers de notre syndicat et du mouvement syndical québécois, Jean Gérin-Lajoie, décédé en juillet à l'âge de 92 ans.

Le tout premier directeur québécois des Métallos élu au suffrage universel des membres, Jean Gérin-Lajoie a pris la direction du syndicat à une période charnière de son développement. Directeur de 1965 à 1981, il a également été le porte-parole de la FTQ au sein du Conseil supérieur du travail puis du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre pendant plus de 20 ans. Il a participé de façon directe à toutes les discussions sur les lois du travail sous cinq gouvernements du Québec. En 1985 il a été reçu Chevalier de l'Ordre du Québec.

Chers collègues, je suis fier de la solidarité et de la détermination de nos membres face à cette période sans pareille et de notre lutte incessante pour un avenir meilleur.

Solidairement,

Le directeur national

Ken Neumann

Ken Neumann

Faire face à la pandémie

Les expériences des membres
pp. 4-5



Santé et sécurité

Un défi en période COVID-19
p. 9



Pas de «retour à la normale»

Possibilités pour la reprise
pp. 10-13



Lutter contre le racisme

Les Métallos s'imposent
pp. 14-15



Contestation judiciaire

Une victoire pour les syndicats
p. 16



Jean Gérin-Lajoie (1928-2020)

Un grand pionnier du syndicalisme
p. 17



Une carrière remarquable

Un Métallo se retire à 85 ans
pp. 18-19



La poudre McIntyre

Une percée pour les victimes
p. 20



Fonds humanitaire

Un soutien crucial pendant la crise
pp. 22-23



Lobbying virtuel

Le militantisme se met en ligne
pp. 25-27



Négociations fructueuses

Les Métallos remportent des gains
pp. 28-29



Affiche de remerciements

Un hommage aux membres
p. 30



La vie au travail pendant une p

Audra Nixon, SL 9211

Maxville Manor, Maxville, Ont.

«Nous avons eu un faux positif [au test d'un résident à la COVID-19]. Toute l'unité [de 40 résidents] a été fermée. Les membres du personnel devaient manger dans leur propre zone. Personne n'était autorisé à entrer. Les résidents trouvaient l'isolement très pénible», a déclaré Audra, une préposée aux bénéficiaires dans un foyer de soins de longue durée à l'est d'Ottawa. Audra est présidente du conseil des travailleurs de la santé du District 6 et présidente d'unité à sa section locale. Toutes les personnes travaillant dans cette unité portaient des blouses, des écrans faciaux, ou des lunettes de sécurité et un masque, ainsi que des gants – un équipement que le personnel

**Les conseils d'Audra pour faire face au coronavirus :
«Faites un pas à la fois.
Nous nous en sortirons.»**

La Métallo Audra Nixon au Maxville Manor demeure optimiste.



ne porte pas habituellement. Heureusement, le résident a obtenu deux résultats négatifs.

Selon Audra, le personnel est reconnaissant envers le syndicat de lui avoir transmis de l'information sur la pandémie. La section locale a acheté des masques pour les membres, en complément des fournitures de l'employeur. «Il est

bon de savoir que le syndicat vous soutient. La priorité, ce sont les membres. C'était génial.»

«La pandémie a mis en lumière les pénuries de personnel dans les soins de longue durée. Le syndicat et la coalition des soins de santé se battent depuis quelques années – on nous a finalement entendus.»

Marie-Claude Perreault, SL 9400

Présidente de l'unité de l'hôtel Grand Lodge, Tremblant

Le rythme de travail est intense à l'hôtel Grand Lodge de Mont-Tremblant, depuis la reprise des activités le 19 juin. «L'hôtel est à pleine capacité, il manque d'employé. Les mesures de désinfection entraînent une surcharge de travail. On

manque de bras», résume Marie-Claude Perreault, qui représente habituellement une centaine de membres, mais qui en compte plusieurs dizaines de moins présentement.

«Au département des aires communes, on m'avait promis qu'une personne supplémentaire serait embauchée pour désinfecter

les surfaces. Ils ont essayé mais ils n'ont trouvé personne». Elle termine souvent son quart de travail plus tard et il lui arrive souvent de devoir dépanner à la buanderie.

L'employeur doit recourir à du personnel d'agence pour le ménage des chambres, qui lui coûte plus cher l'heure pour le ménage d'un moins grand nombre de chambres. La salle à manger a dû s'adapter : plutôt qu'un buffet, un travailleur a été désigné pour servir les clients, pour éviter que tous manipulent les ustensiles. À la réception, une personne effectue les enregistrements, pendant qu'une autre nettoie entre chaque client, le tout en répondant au téléphone...

Côté équipement de protection, cela fonctionne rondement. «Quand on a demandé des masques et des gants, on les a eus rapidement», explique Marie-Claude Perreault.

Côté équipement de protection, cela fonctionne rondement. «Quand on a demandé des masques et des gants, on les a eus rapidement», explique Marie-Claude Perreault.

Marie-Claude Perreault et ses collègues font face à un rythme de travail intense depuis la reprise des activités.



andémie *Des Métallos parlent de leurs expériences*

Jerry McIntyre, SL 4614

Fonderie générale du Canada, Montréal

«Lors de l'annonce du gouvernement le 24 mars, nos membres étaient inquiets. Je suis allé tâter le pouls de la direction en vue de négocier un minimum acceptable en cas de fermeture. L'employeur a déclaré ne vouloir laisser personne

dans le trouble financièrement. Du 25 au 31 mars, les travailleurs sont restés à la maison, avec solde.

«Dès que notre usine a fait partie de la liste des milieux de travail essentiels, on a recommencé à travailler en rotation trois jours par semaine, sans aucune perte de salaire et ce, même si l'usine n'a pas

eu droit à la subvention salariale d'urgence.

«Depuis, nous avons recommencé à plein temps en respectant les mesures sanitaires. Pour des travailleurs d'une fonderie devant respecter des règles d'hygiène stricts et où la grande majorité portent une protection respiratoire individuelle, ce fut plutôt facile à faire respecter.

«Enfin, nous avons convenu avec l'employeur d'une augmentation de la fréquence de l'entretien ménager, d'un élargissement des périodes de pause et de la période accordée pour la douche de fin de quart afin de permettre la distanciation physique. Il y a encore beaucoup de travail de sensibilisation et de vigilance pour la maintien des règles mais c'est en équipe qu'on y arrive!»

Pour des travailleurs d'une fonderie, ce fut plutôt facile à faire respecter les règles.

Pour maintenir les règles et protéger les membres, «c'est en équipe qu'on y arrive», affirme Jerry McIntyre.



Susan Cao et Sadia Naji, SL1976

Garda, Aéroport d'Ottawa

«Au départ, nous n'avions pas de masque ni d'équipement de protection individuelle (EPI) supplémentaire. Le syndicat a joué un rôle majeur pour nous en procurer, ainsi que des écrans faciaux, a déclaré Sadia, une agente de contrôle aéroportuaire et déléguée syndicale de la section locale.

«L'employeur s'y opposait au début. Le syndicat a dû se battre avec Garda. Les masques sont maintenant obligatoires; nous avons donc fait un énorme pas en avant.»

Sur près de 300 agents de contrôle, 65 ont été mis à pied en avril. Plus de 52 personnes ont pris un congé volontaire en raison de responsabilités familiales ou de la

garde d'enfants, incluant Susan, secrétaire archiviste de l'unité, qui a pris un congé sans solde pour s'occuper de ses parents. Vingt-sept personnes ont été rappelées fin juin.

«En l'absence d'un syndicat, d'une convention négociée et d'ancienneté, beaucoup de gens

auraient été mis à pied», a déclaré Susan.

«Je voudrais que le gouvernement fédéral soit reconnaissant envers celles et ceux qui travaillent pendant cette période. Nous sommes des travailleuses et travailleurs de première ligne», a souligné Sadia. ■

Les conseils de Susan et de Sadia pour la pandémie : Soyez prudents. Demeurez positifs. Portez votre EPI.

Sadia Naji portant l'EPI que le syndicat a aidé à obtenir pour les membres chez Garda à l'aéroport d'Ottawa.



L'indemnisation des travailleurs : une honte nationale

Les lacunes des systèmes d'indemnisation provinciaux détruisent des vies.

Le Monument dédié aux travailleurs, devant les bureaux de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) de l'Ontario. Les déficiences profondément ancrées dans la CSPAAT et d'autres commissions d'indemnisation des travailleurs au Canada détruisent des vies et exacerbent la crise des opiacés.

LES MÉTALLOS demandent aux gouvernements provinciaux canadiens de finalement remédier aux lacunes fondamentales des systèmes d'indemnisation qui continuent de détruire des vies et d'exacerber la crise des opioïdes.

Un exposé médiatique national documentant le désastreux bilan humain provoqué par les lacunes des systèmes d'indemnisation de plusieurs provinces vient appuyer les réformes cruciales que réclament les Métallos depuis longtemps.

«Tristement, ces révélations tragiques ne surprennent aucunement les syndicats, ni les travailleurs et les familles qui subissent les conséquences désastreuses des lacunes du système», a affirmé Ken Neumann, directeur national du Syndicat des Métallos au sujet du rapport du *Globe and Mail*.

«Depuis des années, les syndicats réclament des réformes au système déficient qui alimente les dépendances, détruit des vies et mène à des surdoses et des suicides, demandes qui ont été largement ignorées».

Dans son rapport, le *Globe and Mail* a documenté plusieurs problèmes systémiques, notamment :

- Les travailleurs blessés sont souvent forcés de retourner au travail avant d'être guéris ou de recevoir les traitements médicaux dont ils ont besoin.
- Les travailleurs blessés se voient souvent prescrire des opioïdes, couverts par les commissions d'indemnisation, pour atténuer la douleur et un grand nombre en sont devenus dépendants. Ceux qui ont été

forcés de retourner au travail ont alors subi une réduction de leurs indemnités et eu recours à des drogues illicites entraînant des conséquences mortelles.

- Les chirurgies et traitements médicaux recommandés pour de nombreux travailleurs blessés sont refusés, limités ou reportés, parfois pendant des années.

«Il ne s'agit pas de nouveaux problèmes. Les commissions d'indemnisation insistent sur ce qu'elles appellent "le retour au travail rapide et sécuritaire" des travailleurs blessés, puis réduisent leurs indemnités. En pratique, la partie "rapide" de l'équation a préséance sur l'aspect "sécuritaire", a souligné Ken Neumann.

Certaines réformes essentielles que prônent les Métallos s'appliquent déjà dans certains régimes, en particulier au Québec, où le système d'indemnisation reconnaît le principe de la primauté de l'avis du médecin qui a charge/médecin traitant.

Contrairement à d'autres commissions d'indemnisation provinciales, le système québécois protège mieux les employés contre un retour forcé et trop rapide au travail sous la menace de la réduction de leurs indemnités. Les employeurs, eux, n'ont pas à payer de primes plus élevées s'ils ne forcent pas les travailleurs blessés à retourner au travail.

Les Métallos demandent aux gouvernements d'autres provinces d'exiger que les commissions d'indemnisation reconnaissent la primauté des médecins traitants, en particulier quant à la pertinence du retour au travail et des programmes de traitement.



Autres réformes préconisées :

- Mettre fin à la pratique de retourner les victimes d'accidents au travail pendant des traitements médicamenteux, comme des opioïdes.
- Envisager des méthodes de gestion de la douleur autres que les médicaments, dont des soins de physiothérapie et de psychologie prolongés, comme le modèle cognitiviste.
- Assurer une meilleure communication avec les travailleurs qui suivent des programmes de traitement médicamenteux et leurs médecins traitants. Les commissions doivent offrir plus de soutiens aux travailleurs blessés souffrant de dépendance et de troubles de santé mentale.
- Accélérer le processus de traitement et d'approbation des demandes de traitements et de chirurgies, et leur accorder la priorité.
- Exiger des commissions d'indemnisation qu'elles compilent des données sur les cas de dépendance et les décès découlant de blessures et de dépendances connexes, et en publient les données.

«Des réformes immédiates s'imposent, sinon le système d'indemnisation des travailleurs continuera de dévaloriser la santé et la vie des travailleurs. Il est temps pour les gouvernements provinciaux de prendre des mesures concrètes afin de s'attaquer à cette honte nationale», a déclaré Ken Neumann. ■



LES AUMÔNIERS DES PRISONS fédérales canadiennes mènent une double lutte pendant la pandémie de la COVID-19, tentant de négocier leur première convention collective tout en défendant les droits des détenus.

Une des nouvelles unités du syndicat, qui compte 180 aumôniers de prison de diverses confessions et pratiques spirituelles, a entrepris des négociations contractuelles avec Bridges of Canada en février dernier.

Leurs salaires et conditions de travail n'ont fait l'objet d'aucune amélioration depuis 2016, lorsque le gouvernement fédéral a octroyé un contrat privé pour des services d'aumônerie à Bridges of Canada, filiale de Bridges International aux États-Unis.

Ce qui aggrave la situation, en mars, Bridges a mis à pied des aumôniers sous la direction du gouvernement en raison de la pandémie. Ils ont dû se tourner vers les programmes d'aide fédéraux et, à la fin de l'été, plus de la moitié était toujours sans travail.

Dans leurs efforts pour revenir au travail et négocier une première convention, les aumôniers ont aussi défendu les détenus qui se sont vus refuser leur droit de pratiquer leur religion.

«Notre syndicat appuie fortement nos nouveaux membres à chaque étape afin qu'ils obtiennent une convention équitable comportant les améliorations dont ils ont besoin», a expliqué le directeur national des Métallos Ken Neumann. ■

Rendez les soins de longue durée publics!



LA PANDÉMIE de la COVID-19 a exposé l'horrible et honteuse réalité du système canadien de soins de longue durée sous le contrôle d'entreprises à but lucratif.

Les histoires d'horreur sont bien connues des syndicats et des intervenants de première ligne, notamment de nombreux Métallos, qui réclament des réformes concrètes depuis longtemps dont les gouvernements font fi.

«La pandémie a dévoilé les lacunes cruelles du système largement à but lucratif», a indiqué Ken Neumann, directeur national des Métallos, au Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

«Elle a exposé le traitement honteux réservé aux Canadiens fragilisés recevant des soins de longue durée et la sous-évaluation extrême des soignants.

«Le fédéral doit aider les provinces à éliminer les exploitants à but lucratif et à intégrer le système à la Loi canadienne sur la santé, comme l'ont proposé des experts et le Nouveau Parti démocratique. Les fonds publics doivent servir strictement la prestation de soins de qualité, non pas les intérêts des entreprises.»

Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, des quelque 7 000 décès survenus, la proportion liée à la COVID-19 dans les soins de longue durée est 100% plus élevée que le taux moyen d'autres pays développés.

Cette troublante constatation s'ajoute aux rapports accablants des militaires canadiens déployés dans ces installations en Ontario et au Québec.

Les militaires ont signalé des cas choquants de violence et de négligence envers les aînés : des résidents laissés dans des couches sales, d'autres affamés et assoiffés, certains laissés seuls à demander de l'aide pendant des heures, un manque de respect flagrant pour la prévention des infections, de la nourriture avariée, des infestations d'insectes, un manque criant de personnel et des travailleurs dépassés par la situation.

Les soignants ont subi les conséquences désastreuses de la gestion de circonstances impossibles pendant la pandémie.

À de nombreux endroits, après avoir réconforté les résidents mourants pendant leurs derniers moments, les soignants devaient placer les corps dans des sacs mortuaires et les sortir du bâtiment.

«À la fin de votre quart, vous entendez une collègue dire : "J'ai sorti trois résidents dans des sacs aujourd'hui." C'est déchirant. Beaucoup souffriront de troubles de stress post-traumatique quand la situation prendra fin, j'en suis convaincu», a soutenu une Métallo soignante dans un foyer à but lucratif en Ontario.

«Les lacunes de notre système sont une honte nationale, a précisé Ken Neumann. Le gouvernement canadien doit faire preuve de leadership et veiller à ce qu'une telle tragédie ne se reproduise jamais». ■

La pandémie pèse lourdement sur les travailleuses et travailleurs des soins de longue durée, notamment sur la Métallo Lori Tellier, présidente de la SL 9329 à Windsor, en Ontario.

PRIORITÉ : santé et sécurité

LE PERSONNEL DES SERVICES

essentiels n'a connu aucun répit durant la pandémie de la COVID-19, mais le travail a changé, surtout en santé et sécurité.

En mars, nombre d'employeurs ne fournissaient pas les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés, rendant dangereux le travail de nos membres, notamment celui des agents de contrôle aéroportuaire au pays. Les masques, les visières et d'autres EPI n'étaient pas disponibles, même pour le personnel de la santé et des soins de longue durée.

Des Métallos, des coordonnateurs de la santé et de la sécurité et des représentants des districts sont intervenus afin d'aider nos membres à obtenir des EPI, un rôle qu'auraient dû assumer les employeurs.

Voilà un exemple de ce que les syndicats peuvent faire.

«Grâce au militantisme syndical dans les années 1960, les travail-

leuses et travailleurs jouissent de trois droits importants dans ces domaines : les droits de savoir, de participer et de refuser un travail dangereux», a indiqué Gerry LeBlanc, chef du Service de la santé, de la sécurité et de l'environnement des Métallos.

Pendant la pandémie, le droit de refus s'est avéré insuffisant dans la pratique, les gouvernements acceptant seulement un nombre infime de refus des travailleurs. Notre syndicat réclame des politiques plus sévères afin que ce droit devienne une véritable réalité.

Les syndiqués bénéficient de meilleures protections que les non-syndiqués. Leurs conventions collectives comportent des dispositions supérieures aux normes minimales, et les représentants en santé et sécurité suivent une formation continue afin de perfectionner leurs connaissances.

C'est à l'employeur qu'il revient d'assurer la sécurité de ses travailleurs, mais ceux-ci doivent connaître leurs droits et les exercer. Déterminez qui sont vos délégués syndicaux et représentants au comité de santé et sécurité. Posez-leur des questions. Assurez-vous que l'employeur fasse tout son possible en vue de garantir la sécurité au travail. ■

Les agents de sécurité dénoncent l'hypocrisie gouvernementale

La première vague de COVID-19 touche à sa fin, mais les Métallos exigent toujours que les agents de sécurité ayant risqué leur vie quotidiennement bénéficient des primes de risque.

Au Québec et en Ontario, où notre syndicat représente ces travailleurs par milliers, les campagnes des Métallos demandent aux gouvernements de les reconnaître en leur accordant des compléments salariaux.

Les campagnes dénoncent l'hypocrisie des gouvernements de la droite et des employeurs qui qualifient les travailleurs de première ligne de «héros», mais leur refusent les modestes primes, même si leurs revenus sont à la hausse.

Pour bien connaître et comprendre vos droits :

- cnesst.gouv.qc.ca
- cchst.ca
- metallos.org/coronavirus
- metallos.ca/covid-19

Hardy Gill, présidente d'unité, SL 2009 à YXY, l'aéroport d'Abbotsford (C.-B.).

«Un retour à la normale» est insuffisant : Possibilités durant une reprise

LA CRISE DE LA PANDÉMIE a révélé de nombreuses lacunes et faiblesses dans notre pays et notre économie.

Par exemple, avant la COVID-19, nous savions que l'assurance-emploi (AE) avait abandonné les travailleuses et travailleurs. Elle est insuffisante et exclut trop de personnes. La pandémie a exposé davantage les échecs de l'AE et le gouvernement a dû leur procurer un soutien immédiat, comme la Prestation canadienne d'urgence.

Les gens n'ont pas tous été touchés également par la COVID-19. Les femmes, les personnes racisées et celles à faible revenu sont surreprésentées dans le secteur des soins, le plus durement frappé par le virus lui-même. Les femmes et les personnes de couleur ont aussi enregistré plus de pertes d'emploi, étant

surreprésentées dans le secteur des services à faible salaire, où la majorité des mises à pied ont eu lieu.

En avril dernier, plus de trois millions de Canadiennes et Canadiens n'avaient plus d'emploi en raison de la pandémie et notre taux de chômage avait officiellement grimpé à 13,7%, un sommet depuis 1976. L'économiste progressiste Jim Sanford a déterminé que le chômage pendant la pandémie avait atteint un taux réel stupéfiant de 33%.

«Au plus fort du ralentissement économique, environ 15% de notre effectif total avaient été mis à pied d'une façon ou d'une autre, dont environ 20% dans la fabrication», a précisé le directeur national des Métallos Ken

Neumann devant le Comité permanent du commerce international en juillet. Nos membres au Québec ont été plus nombreux à subir des mises à pied à cause de la fermeture des principales industries pendant plusieurs mois. Dans le District 3, le secteur forestier en a aussi enregistré. Notre syndicat s'efforce d'obtenir des soutiens et le rappel de ses membres au travail dans tous les secteurs.

Demandes des Métallos aux gouvernements

Notre syndicat a rapidement demandé au gouvernement de modifier les programmes de soutien d'urgence afin qu'un plus grand nombre de travailleurs ayant perdu leur revenu puissent en profiter.

En mai dernier, Ken Neumann a insisté directement auprès du gouvernement lors d'une présentation (virtuelle) devant le Comité permanent des finances.

«Les membres de notre syndicat travaillent dans tous les secteurs de l'économie. Chacun de ces secteurs est touché de diverses façons, certains par des mises à pied massives, d'autres par le manque criant d'équipements de protection individuelle nécessaires à nos membres sur la ligne de front.»

Au début de la crise, le gouvernement portait attention aux demandes des entreprises. Les



membres de notre syndicat ont appuyé rapidement nos demandes de modifications aux programmes d'urgence en envoyant les demandes par courriel aux responsables politiques fédéraux et provinciaux.

Notre travail a porté ses fruits. Le gouvernement a amélioré ou élargi certains soutiens. La subvention salariale de seulement 10% proposée initialement comme soutien a été augmentée à 75%. C'est à notre syndicat et à nos membres qu'en revient le mérite. Grâce à notre voix collective, nous avons atteint cet objectif en vue de réduire les mises à pied et de maintenir le plus de gens possible au travail.

Une stratégie manufacturière essentielle

Comme Ken Neumann l'a indiqué dans un mémoire parlementaire, il est temps d'incorporer une stratégie manufacturière à la relance.

Pour se sortir de la crise, il faut modifier la politique manufacturière des gouvernements libéraux et conservateurs successifs consistant essentiellement à signer autant d'accords de libre-échange que possible afin de garantir des marchés aux produits canadiens, tout en important les produits les moins chers possible et en externalisant les chaînes d'approvisionnement.

«Cette stratégie nous a laissés dans l'incapacité de fabriquer les fournitures médicales essentielles pendant la pandémie, et avec une assise manufacturière

intérieure affaiblie et des modes d'approvisionnement très précaires», a soutenu le directeur.

Quand il s'agit de planifier et de promouvoir les emplois au pays, les gouvernements canadiens n'ont aucune vision à long terme.

Comme l'a fait valoir Mark Rowlinson, adjoint de Ken Neumann, dans un article publié par l'Institut Broadbent, «Il est plus que grand temps que le Canada s'attaque à ce problème. En se concentrant sur une stratégie de croissance industrielle, les gouvernements peuvent contribuer à faire en sorte que la reprise économique qui suivra la pandémie soit plus durable, qu'elle crée de meilleurs emplois et que nous puissions atteindre nos objectifs en matière de changement climatique».

Pendant la reprise, les dépenses de relance du gouvernement devraient s'assortir de conditions : création immédiate d'emplois, productivité économique et investissements à moyen et à long terme.

Ensuite, tous les gouvernements devraient profiter de leur pouvoir de dépense et d'achat lié à l'infrastructure pour soutenir l'industrie et optimiser la création d'emplois au Canada.

«Le moment est venu de réinscrire une stratégie industrielle de création d'emplois à long terme au programme national», a affirmé Ken Neumann.



Faire mieux!

Tout en envisageant la réouverture et la relance, engageons-nous à faire mieux qu'un «retour à la normale». Si le gouvernement a réussi à soutenir les travailleurs pendant une crise et à élargir ses soutiens, pourquoi ne pouvons-nous pas réaliser des progrès permanents?

«Il faut transformer les solutions temporaires en réformes de longue durée, tels des soutiens du revenu comme compléments à l'AE, des changements radicaux aux soins des aînés, des régimes d'assurance médicaments et de garde d'enfants universels et publics», a poursuivi Ken Neumann.

En mai dernier, le District 3 des Métallos a publié un plan de



relance centré sur les travailleurs et les collectivités qui accorde la priorité à la santé et à la sécurité de la main-d'œuvre. Plus d'informations à metallos.ca/reprise-economique-district3.

La réaction des gouvernements à la pandémie montre qu'ils peuvent investir dans des programmes sociaux importants, comme des soutiens du revenu et des subventions salariales, et renforcer nos systèmes de santé et de soins de longue durée, et la santé publique.

Nous devons profiter de la planification de la relance pour remédier aux inégalités persistantes. Nous savons que les femmes et les personnes racisées et à faible salaire ont enregistré des pertes d'emploi disproportionnées. Les syndicats et les travailleurs doivent recourir à leur pouvoir collectif pour insister sur l'équité et l'égalité à l'avenir.

Un retour «à la normale» est nettement insuffisant. Voici certaines politiques que notre syndicat demande aux gouvernements d'instaurer afin que les

travailleurs bénéficient de la reprise et de protections plus stables :

- Établir une stratégie manufacturière nationale.

• Revoir les lois sur le travail afin de faciliter l'adhésion syndicale.

- Réformer complètement l'assurance-emploi.
- Accorder un salaire minimum de 15 \$ et un rajustement de vie chère.
- Remplir la promesse des 10 jours de maladie payés.
- Investir dans une infrastructure sociale fondée sur une «économie compatissante».
- Résister à l'austérité comme mesure économique.
- Rendre publics les soins de longue durée, tout en protégeant la sécurité des travailleurs.
- Adopter un régime universel d'assurance médicaments.
- Établir un système universel et national de garderies.
- Garantir le statut de travailleur migrant.
- Défendre les droits des Autochtones en partenariat avec les communautés autochtones.

- Intégrer les mesures liées au changement climatique à la relance.
- Codifier la priorité des travailleurs dans les lois sur la faillite.
- Déplacer le fardeau fiscal en éliminant l'évasion fiscale et en appliquant un impôt sur la fortune.

La pandémie a montré que les gouvernements pouvaient soutenir la sécurité économique et les besoins sociaux pendant une crise. Ils doivent maintenant prouver qu'ils peuvent agir en temps normal. Ne nous retranchons pas derrière la reprise, parce qu'on peut faire mieux pour les travailleurs.

Accent sur une économie compatissante

Si nous ne le savions pas auparavant, nous le savons maintenant : notre société ne reconnaît pas suffisamment l'importance de la compassion.

Les femmes et les personnes racisées sont surreprésentées dans la prestation rémunérée de soins et dans le cadre d'emplois à faible salaire, entre autres, comme préposées aux services de soutien à la personne et aux soins de longue durée, travailleuses des services à l'enfance et éducatrices de la petite enfance.

Pendant la relance, nous devons changer et améliorer l'économie compatissante, l'éducation et le logement.

L'Enquête sur la population active de juin dernier de Statistique Canada a rapporté que «le choc subi par le marché

du travail à la suite de la crise économique liée à la COVID-19 a eu des répercussions inégales sur différents groupes de Canadiens ... Un nombre disproportionné de pertes d'emploi a été enregistré chez les jeunes, les femmes et les travailleurs faiblement rémunérés et la reprise du marché du travail de ces groupes pourrait être plus longue que celle des autres».

Pendant une reprise, les gouvernements se tournent vers des projets «prêts à démarrer» pour stimuler l'économie, qui sont surtout des emplois dans la construction à prédominance masculine n'apportant rien aux femmes ou à l'économie compatissante. Nous pouvons faire mieux.

Les services de garde essentiels au retour au travail

«Il ne peut y avoir de reprise, sans une relance au féminin et celle-ci ne peut avoir lieu sans garderies, a déclaré l'économiste

Armine Yalnizyan, boursière de la Fondation Atkinson sur l'avenir du travail. Sans une stratégie nationale établissant des protocoles sécuritaires pour la réouverture des écoles et des garderies, nous ne pouvons pleinement redéployer notre potentiel économique.»

Les Métallos peuvent contribuer, en appuyant le plan visant à sauver les services de garde à metallos.ca/servicesdegarde.

Réforme des soins aux aînés et de longue durée

Depuis des années, les employés des soins de longue durée, dont des milliers sont des Métallos, sonnent l'alarme au sujet du sous-financement et des pénuries de main-d'œuvre. Notre syndicat réclame activement la réforme des soins de longue durée par l'entremise du conseil sur les soins de santé des Métallos et notre travail avec la Coalition canadienne de la santé. Les réformes doivent

comprendre l'augmentation des salaires des travailleuses et travailleurs afin qu'ils ne soient pas forcés d'occuper plusieurs emplois

pour joindre les deux bouts.

Les Métallos appuient les demandes du NPD qui exigent la fin des foyers de soins de longue durée à but lucratif. Rehaussons la qualité de ces soins en les rendant publics et veillons à les inscrire dans la Loi canadienne sur la santé.

Investissement dans l'éducation

La controverse sur les plans de réouverture des écoles cet automne se poursuit. Les élèves doivent pouvoir continuer leur apprentissage et leur développement social en classe, et les parents retourner au travail.

Nous devons investir davantage dans l'éducation. Les enseignants et les parents réclament du financement pour la santé et la sécurité, d'équipements de protection individuelle et des éducateurs supplémentaires afin que les classes respectent la distanciation sociale et garantissent la sécurité de tous.

Des logements abordables

Nous avons pris du retard et perdu des occasions de construire des logements abordables pendant des décennies parce que les gouvernements conservateurs et libéraux des années 1980 et 1990 ont réduit et annulé le financement de ces programmes. Une véritable stratégie nationale, incluant des logements abordables et des services de soutien, doit faire partie des investissements dans l'infrastructure afin d'appuyer la relance au féminin et celle de l'économie compatissante dont nous avons besoin maintenant. ■

RESPECTER LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES ET TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC EUX



Solidarité antiraciste

LES INCIDENTS RACISTES où des Noirs et des Autochtones ont perdu la vie au Canada, aux États-Unis et dans le monde cet été ont suscité douleur et colère.

En fin mai dernier, George Floyd a été tué par la police de Minneapolis. Au Canada, nous sommes outrés et dévastés par les décès tragiques de Regis Korchinski-Paquet, D'Andre Campbell, Ejaz Choudry et Chantel Moore lors d'altercations avec la police à leur domicile à Toronto, Brampton et Mississauga (Ont.), et à Edmundston (N.-B.).

Notre syndicat a réagi, condamnant le racisme et la brutalité policière.

«Le racisme systémique contre les Noirs et les Autochtones existe au Canada depuis des centaines d'années à tous les égards dans notre société : soins de santé à la naissance, éducation, accès à l'emploi et maintien de l'ordre. Il est très réel et nous devons de toute urgence collaborer à y mettre fin», a déclaré Ken Neumann, directeur national des Métallos.

En juillet, notre syndicat a tenu un rassemblement en guise de solidarité avec le Métallo Mark Austin et sa conjointe Candace Zinkweg, qui ont subi une violente attaque raciste dans un parc de Toronto.

Mark, secrétaire archiviste à la SL 1998, a demandé l'appui du syndicat face au refus de la police d'intenter des poursuites judiciaires contre les agresseurs qui avaient lancé des insultes racistes à Mark et agressé Candace à coups de pied à la tête, provoquant une commotion cérébrale.

Le conseil régional de Toronto des Métallos, des groupes communautaires et la Coalition des syndicalistes noirs ont organisé un rassemblement devant la division de la police locale pour mobiliser la collectivité à la cause de Mark Austin afin d'obtenir justice. Par la suite, la police a fait volte-face et a décidé d'engager des poursuites contre les agresseurs.

Les Métallos promeuvent l'expression et l'action collectives. Nous pouvons agir pour éradiquer le racisme.

Mesures de lutte contre le racisme que nous pouvons adopter :

- Créer un comité des droits de la personne dans nos sections locales ou unités.
- Encourager les employeurs à embaucher des Noirs, des Autochtones et des personnes de couleur.
- Collaborer avec des organismes comme la Coalition des syndicalistes noirs et les appuyer.
- Nous opposer individuellement aux commentaires racistes dans les lieux publics et lieux de travail.
- Devenir les alliés des Noirs, des Autochtones et des personnes de couleur au travail.
- En tant que section locale, déterminer comment tenir des ateliers antiracistes en ligne en communiquant avec la coordonnatrice de l'éducation du district. ■





e des Noirs compte

VICTOIRE POUR LES DROITS DES TRAVAILLEURS

Les attaques anticonstitutionnelles contre les syndicats doivent cesser.



Myles Sullivan, adjoint au directeur du District 6 Marty Warren, prenant la parole lors d'une conférence de presse le 4 mars sur la contestation judiciaire du projet de loi 124 à Queen's Park.

Les Métallos ont joué un rôle clé dans une contestation judiciaire qui a mené à la plus récente victoire concernant les attaques anticonstitutionnelles contre les droits de négociation collective au Canada.

Notre syndicat est membre de Partnership to Defend Public Services, un organisme qui représente 110 000 travailleurs et qui a contesté une loi du gouvernement conservateur manitobain visant à réprimer les droits des travailleurs du secteur public.

En juin, la Cour d'appel du Manitoba a qualifié la loi «de mesure draconienne» enfreignant la Charte des droits et libertés.

«Notre syndicat est fier d'avoir contribué à cette importante victoire à l'égard des droits et libertés des travailleurs et de notre démocratie», a souligné Stephen Hunt, directeur du District 3 des Métallos.

«Les Métallos continueront de s'opposer à ces lois anticonstitutionnelles qui contreviennent aux droits fondamentaux des travailleurs. Il faut absolument protéger le droit à la négociation collective si nous voulons défendre les bons emplois et améliorer les conditions de travail et de vie de tous les Canadiens», a-t-il poursuivi.

«La dernière décision judiciaire doit signaler la fin des attaques gouvernementales contre les droits à la négociation collective partout au Canada», a ajouté le directeur national Ken Neumann.

«Pendant des années, les tribunaux au pays, dont la Cour suprême du Canada, ont plusieurs fois cassé les efforts législatifs des libéraux et des conservateurs pour réprimer les droits fondamentaux à la liberté d'association et à la libre négociation collective», a-t-il poursuivi.

Notre syndicat s'oppose maintenant au projet de loi 124, une loi anti-ouvrière des conservateurs de Doug Ford en Ontario. Les Métallos comptent parmi 40 autres syndicats, représentant 270 000 travailleurs, qui en contestent la validité constitutionnelle.

«Le projet de loi 124 viole clairement les droits à la négociation collective et à la liberté d'association que garantit la Charte des droits et libertés», précise Marty Warren, directeur de l'Ontario et du Canada atlantique des Métallos.

«La décision du tribunal manitobain et toutes les autres qui ont confirmé ces droits envoient un message clair au gouvernement Ford qu'il devrait immédiatement abroger sa propre loi anticonstitutionnelle», a soutenu Marty Warren.

Selon Dominic Lemieux, directeur québécois des Métallos, la dernière décision judiciaire devrait inciter les gouvernements à changer de cap et à collaborer avec le mouvement syndical à un programme de relance économique post-pandémique.

«Cette victoire en est une pour tous les travailleurs. Les gouvernements doivent cesser leurs attaques antisyndicales et plutôt chercher des moyens de relancer l'économie, de concert avec les organisations syndicales», a fait valoir Dominic Lemieux. ■

Jean Gérin-Lajoie

1928-2020

Les Métallos saluent un grand pionnier du syndicalisme

Jean Gérin-Lajoie a pris la direction du Syndicat des Métallos au Québec alors que tout était à faire. Il nous a laissé un immense héritage.

JEAN GÉRIN-LAJOIE, un des grands artisans du syndicalisme industriel au Québec, une figure forte de la FTQ et le tout premier directeur québécois des Métallos élu au suffrage universel des membres, s'est éteint en juillet à l'âge de 92 ans.

Jean Gérin-Lajoie a pris la direction des Métallos au Québec alors que tout était à

faire. «Le Syndicat des Métallos est extrêmement privilégié d'avoir pu compter toutes ces années, à une période charnière de notre développement, sur un homme d'une si grande compétence et humanité», déclare l'actuel directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux. «Il a grandement aidé à structurer notre organisation, le mouvement syndical et le monde du travail dans son ensemble. Il nous a laissé un immense héritage».

Boursier Rhodes à Oxford et docteur en économie diplômé de McGill, il a été officier syndical dès l'âge de 19 ans à la Montreal Cottons de Valleyfield avant de devenir représentant syndical, vice-président de la FTQ (1959 à 1981) et directeur québécois des Métallos (1965 à 1981).

De 1960 à 1981, il a été le porte-parole de la FTQ au

sein du Conseil supérieur du travail puis du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, une situation qui l'a fait participer de façon directe à toutes les discussions sur les lois du travail sous cinq gouvernements du Québec, à commencer par le premier véritable Code du travail (1964), la création du Tribunal du travail (1969), la Loi du salaire minimum, la Loi sur la discrimination dans l'emploi, la Loi sur la formation et la qualification professionnelle, la Loi sur les normes du travail, la Loi sur la santé et la sécurité du travail ainsi que les réformes du Code du travail (1977-78) qui sont venues faciliter l'accréditation syndicale, rendues la formule Rand obligatoire et instaurées des dispositions anti-briseurs de grève et des dispositions sur les services essentiels en cas de grève.

Il a publié deux livres : «La lutte syndicale chez les Métallos» en 1973 et «Les Métallos, 1936-1981» en 1982.

Professeur émérite de HEC-Montréal, il a été reçu Chevalier de l'Ordre du Québec en 1985. Encore à ce jour, seuls trois autres syndicalistes sont membres de cet Ordre : Fernand Daoust, Louis Laberge et Jacques Proulx. ■



André Desjardins

un détenteur de la mémoire syndicale

À 85 ans, il quitte son travail chez CCR à Montréal-Est.

André Desjardins a récemment franchi pour la dernière fois les portes de l'affinerie CCR à Montréal, 67 ans après avoir mis les pieds à l'usine à 17 ans et demi.

En 1952, à 17 ans et demi, André Desjardins a commencé à travailler à l'affinerie de cuivre de Montréal-Est, appartenant à l'époque à Falconbridge et aujourd'hui appelée l'usine CCR de Glencore. Après 68 ans de service, c'est la situation en lien avec la pandémie de COVID-19 qui aura eu raison de son amour du travail.

Depuis son entrée à l'usine jusqu'à maintenant, il a vu son milieu de travail et son syndicat changer du tout au tout. Il a assisté à l'émergence de son syndicat Métallos, la section locale 6887, à l'implantation de la Loi sur la santé et la sécurité du travail dans son usine et à l'automatisation de plusieurs tâches dans son milieu de travail.

Les nouveaux pouvoirs accordés par la Loi sur la santé et la sécurité aux comités de santé et sécurité ont permis d'aller plus loin en prévention.

Dehors le syndicat de boutique : les Métallos sont là !

À son arrivée, il y avait un «syndicat de boutique» à l'usine. «C'était pas fort, ils négociaient deux ou trois cennes par année. Quand les Métallos sont rentrés, ça a commencé à changer les salaires», témoigne ce Métallo.

Vers 1965, un de ses collègues a

fait signer des cartes pour «faire entrer les Métallos». Un vote est alors organisé sous la supervision du gouvernement et une majorité choisit d'adhérer aux Métallos.

Mais c'était avant la formule Rand, les gens avaient le choix de faire partie du syndicat ou pas. «Y'avait environ 300 qui payaient leurs cotisations et 400 qui ne payaient pas. Mais à la deuxième négo, on est allés chercher la Formule Rand, payable dès l'entrée à l'usine», se rappelle M. Desjardins.

Santé et sécurité

En 1975, un grave empoisonnement à l'arsenic coûte la vie de deux travailleurs et en affecte une vingtaine d'autres. Pourtant un ingénieur du laboratoire avait demandé peu avant au gérant de l'usine d'introduire



un mécanisme pour empêcher les émanations de vapeurs d'arsenic, ce que refuse le boss parce que c'était trop coûteux.

La compagnie fera même l'objet d'une poursuite au criminel pour négligence, mais les accusations ont fini par tomber quand le gérant de l'usine est mort.

«Ça leur a quand même coûté six millions en frais d'avocats», relate-t-il.

C'est dans la foulée de cet accident de travail qu'André Desjardins choisit de s'impliquer syndicalement en santé et sécurité, au sein du comité paritaire négocié dans la convention collective.

Quelques années plus tard, l'entrée en vigueur de la Loi sur la santé et la sécurité du travail vient officialiser et renforcer les pouvoirs du comité de santé et sécurité [la Loi est adoptée

en 1979, mais les dispositions sur les comités de santé et sécurité sont promulguées en 1983]. Dans cette foulée, André Desjardins occupera la fonction de représentant à la prévention.

Les nouveaux pouvoirs de la Loi lui ont permis d'aller plus loin en prévention dans l'usine. «Je suis allé voir le gérant de l'usine et j'ai mis cartes sur table : si vous respectez les lois et règlements, vous aurez pas de problème avec moi. J'ai marché avec la CSST et les inspecteurs tout au long de mon mandat. J'cré ben qu'on en a fait des changements», se remémore le vieux routier syndical.

Chaque jour qu'il a passé comme RP, il faisait le tour de l'usine et «ramassai[t] les problèmes vécus par les employés. Souvent, les gens n'osaient pas faire de plainte, je faisais le suivi», explique l'ancien RP qui a mis en place une procédure pour ce faire.

Il a même été à l'origine de la création d'un Fonds d'expertise médicale, pour appuyer les travailleurs en cas de contestation. «Je m'étais aperçu que les travailleurs laissaient tomber parce que les expertises coûtaient trop cher.»

S'il y a eu des améliorations, ça n'allait toutefois pas assez vite à son goût.

«Ce qui comptait pour l'employeur, c'était surtout la production», se souvient-il. Il note toutefois que le coût élevé des primes à la CNESST a commencé à faire réfléchir les

boss dans les années 1990.

Il a perdu ses élections syndicales en 1997, continuant à travailler avec plaisir dans l'usine jusqu'à tout dernièrement.

Il faut continuer de revendiquer. Le syndicat, c'est un besoin, y'a pas d'erreur ! C'est ce qui permet le partage des richesses !

Le syndicat : un besoin

Au moment de prendre sa retraite, André Desjardins constate que les réalités syndicales ont changé. «Aujourd'hui c'est plus calme, il n'y a presque plus d'accident, deux ou trois par année. Il y a plus d'accord. C'est pas comme dans le temps, où il fallait revendiquer continuellement», constate-t-il.

N'empêche, le syndicat a toujours sa raison d'être: «Faut continuer de revendiquer. Le syndicat c'est un besoin, y'a pas d'erreur. Sinon, l'homme devient un loup... Il faut absolument que le syndicat soit là, c'est ce qui permet le partage des richesses!»

À 85 ans, il a franchi récemment la porte de l'usine pour la dernière fois, presque sept décennies après y être entré pour la première fois à l'âge de 17 ans. Il rêve maintenant de s'installer à la campagne avec sa douce. ■



La poudre McIntyre : Une percée pour les victimes

De g. à dr. : Janice Hobbs Martell (fondatrice du projet de la poudre McIntyre), Heather Potvin, Linda O'Neill, Trevor Schell, Cheryl Rook, Dave Wilken (tous du Centre de santé des travailleurs(es) de l'Ontario), et Sylvia Boyce (coordinatrice de la santé, de la sécurité et de l'environnement du District 6 des Métallos).

Je remercie sincèrement les Métallos de leur appui et de leur solidarité indéfectibles.

-Janice Hobbs Martell

DES ANNÉES DE REVENDICATIONS DES MÉTALLOS et des alliés tels que la militante Janice Hobbs Martell ont abouti à une percée pour les travailleurs et les familles victimes des effets dévastateurs de l'utilisation de la poudre McIntyre dans les lieux de travail industriels.

En juin, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) en Ontario a enfin reconnu que la maladie de Parkinson résulte directement de l'exposition à la poudre McIntyre. De 1943 à 1979, les mines et d'autres industries ont eu recours à l'inhalant à base

d'aluminium. Selon la théorie, les travailleurs protégeraient leurs poumons contre la poussière de silice en inhalant la poudre.

«Nous luttons depuis longtemps pour faire reconnaître que la poudre McIntyre cause une maladie professionnelle, a déclaré le directeur du District 6 des Métallos Marty Warren.

«Cette victoire signifie que la CSPAAT pourrait finalement accepter les demandes d'indemnisation, a-t-il ajouté. C'est un tournant décisif vers la justice pour les aînés et les retraités malades. Cependant, dans le cas de certaines familles, la nouvelle

arrive trop tard, nombre de ceux qui souffraient de la maladie étant décédés. Toutefois, la succession de ces victimes peut présenter une demande au nom des proches.»

Pendant longtemps, les Métallos et les Centres de santé des travailleurs(es) de l'Ontario ont soutenu le Projet de la poudre McIntyre, lancé et dirigé par Janice Hobbs Martell. Durant des années, elle a recueilli des données probantes sur l'exposition des mineurs, notamment son père, Jim Hobbs, mort de la maladie de Parkinson en 2017.

«Chaque travailleur est le Jim Hobbs d'une personne et a une famille qui l'aime. Chaque fois que la CSPAAT prendra une décision au sujet d'une autre demande d'indemnisation, je veux qu'on se souvienne du nom de mon père», a indiqué Janice Hobbs Martell après la décision rendue en juin.

«Je suis extrêmement reconnaissante envers toutes les personnes qui ont défendu cette cause, et je remercie sincèrement les Métallos de leur appui et de leur solidarité indéfectibles», a-t-elle poursuivi.

Janice Hobbs Martell et le Syndicat des Métallos continuent de militer à cet égard, demandant à toutes les commissions d'indemnisation au Canada de reconnaître le lien entre la maladie de Parkinson et la poudre McIntyre.

«La lutte visant à obtenir justice n'est pas terminée», a soutenu Marty Warren. ■

Les Métallos contribuent à l'ouverture d'un refuge d'urgence pour femmes

JESSIE'S HOUSE a finalement ouvert. Le refuge d'urgence pour femmes battues et centre de ressources de Morinville, le premier en Alberta en 22 ans, n'aurait pas vu le jour sans les efforts acharnés et les collectes de fonds des Métallos.

Jessica Martel a été assassinée par son partenaire en 2009 en partie parce qu'il n'existait aucun refuge lorsqu'elle a voulu échapper à sa relation de violence.

Ray White, président de la SL 1-207 des Métallos à Edmonton, a commencé à lever des fonds pour la Fondation Jessica Martel à la conférence 2016 du District 3 à Edmonton. Depuis, les Métallos n'ont cessé de recueillir argent, matériel et fournitures pour le projet.

Le Comité de la condition féminine de la section locale a joué un rôle vital dans l'établissement du refuge, plus particulièrement la militante Ivana Niblett, qui a amassé des fonds et défendu la cause sans relâche.



Des Métallos visitent Jessie's House pendant les étapes finales de la construction en 2019.

Au fil des ans, le District 3 et la SL 1944 des Métallos ont aussi réuni des milliers de dollars pour la cause.

«Il s'agit vraiment d'un travail d'équipe, a lancé Ray White. Je n'ai jamais été aussi fier d'être Métallo.»

Jessie's House comprend une salle dédiée au syndicat, la Suite des Femmes d'acier, en raison de ses nombreuses contributions. ■

Lockout cruel chez Black Cat Wear Parts

LES MEMBRES DE LA SL 9074-12 des Métallos à l'usine de Black Cat Wear Parts à Selkirk (Manitoba) ont été mis en lockout le 19 juin après que l'entreprise ait rejeté la proposition du syndicat de geler les salaires pendant deux ans. Les Métallos fabriquent des lames et des pelles pour des excavatrices, des engins de terrassement et des déneigeuses.

«Nous avons présenté une offre raisonnable et montré clairement que le syndicat voulait négocier, mais Black Cat a plutôt décidé de nous mettre en lockout», a expliqué le coordonnateur régional des Métallos Tony Sproule.

Le lockout est un «affront», l'entreprise ayant louangé ses travailleuses et travailleurs pour leur engagement pendant la COVID-19.



Des membres de la SL 9074-12 des Métallos cruellement mis en lockout par Black Cat Wear Parts à Selkirk (Manitoba).

Les membres sont solidaires dans leur lutte pour une convention équitable. ■

Le Fonds humanitaire soutient des t

LE FONDS HUMANITAIRE des Métallos apporte du soutien crucial à des communautés confrontés aux conséquences de la COVID-19 depuis plusieurs mois en Asie, en Amérique latine et en Afrique.

«La pandémie laisse des communautés entières et des travailleurs à eux-mêmes. Nous les aidons à surmonter cette sérieuse crise», a déclaré le président du Fonds, Ken Neumann.

L'appui du Fonds aux organisations en réaction à la crise comprend :

- 50 000 \$ au centre de solidarité des travailleuses et travailleurs du Bangladesh

Le Fonds a contribué à la fourniture de paniers de vivres à des milliers de travailleuses du vêtement congédiées pendant la pandémie. Le Fonds, le Syndicat des Métallos et d'autres organisations exhortent les marques de vêtements canadiennes et notre gouvernement à protéger ces femmes qui ont fabriqué nos vêtements pendant la crise et à édifier une industrie du vêtement durable versant des salaires suffisants aux travailleuses.

- Dons de 15 000 \$ au Mexique et en Colombie

Ensemble, des sections locales du Québec, d'autres organismes

de la province et le Fonds ont permis au Frente Autentico del Trabajo (FAT) de fournir des équipements de protection individuelle et des paniers de vivres aux travailleurs du recyclage des déchets confrontés au dilemme de s'exposer au coronavirus, eux et leurs familles, ou de souffrir de la faim.

Dans le département d'El Cesar, en Colombie, 250 familles victimes des forces paramilitaires et aux prises avec l'insécurité alimentaire ont reçu des paniers de vivres de l'organisation partenaire du Fonds, Corporación Trabajadores por la Tierra.



Travailleurs touchés par la COVID-19

Nous les aidons à surmonter cette sérieuse crise.

- Dons de 37 690 \$ au Guatemala, au Pérou, au Libéria et au Zimbabwe

Le partenaire du Fonds ASDENA a distribué des paniers de vivres à des familles de paysans de Chimaltenango au Guatemala et sensibilisé la population aux répercussions de la COVID-19 et aux mesures de restriction gouvernementales. Dans la capitale nationale, CAFNIMA fournit des

–le président du Fonds, Ken Neumann

rations alimentaires à 400 familles de travailleurs du recyclage informel pendant la pandémie et des services de garderie aux parents forcés de travailler.

Au Pérou, l'Asociación Quisca aide une station radio communautaire à diffuser de l'information sur la santé publique en Amazonie, et des groupes de défense des droits de la personne à documenter

la situation difficile des peuples autochtones de Kukama.

Au Libéria, le soutien du Fonds sert à financer l'école des fermiers au Libéria gérée par Camp pour la paix, et à soutenir des groupes défavorisés vivant en marge de la capitale nationale.

Une contribution du Fonds permet au Centre du travail de Zimbabwe de concevoir du matériel pédagogique numérique sur la santé des travailleurs, leurs droits à l'emploi et des salaires équitables, ainsi que des ateliers virtuels pour 1 000 personnes. ■

Les contributions du Fonds humanitaire des Métaux ont été essentielles pour soutenir la population ouvrière et des communautés d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique qui subissent les effets dévastateurs de la COVID-19, notamment la main-d'œuvre du vêtement au Bangladesh, avec l'aide du Centre de solidarité des travailleuses et travailleurs du Bangladesh (BCWS).





Les sections locales restent branchées

Réunis en assemblée générale le 10 juillet dernier à Alma, tout en respectant la distanciation sociale (avant que le port du masque ne devienne obligatoire), les membres de la SL 9490 à l'usine de Rio Tinto Alcan ont entériné un nouveau contrat de travail. Le comité de négociation a présenté les détails de l'entente par liaison vidéo.

LORSQU'IL NOUS EST IMPOSSIBLE DE RENCONTRER

les membres, les collègues et les employeurs en personne, nous pouvons poursuivre notre travail à distance et en ligne.

Toutefois, nous devons reconnaître que les membres ne sont pas tous à l'aise avec la technologie ou n'y ont pas tous accès. Même si en majorité, nous utilisons des cellulaires, certains membres n'ont pas d'ordinateur à la maison.

Éducation et conférences

Que ce soit par webinaires ou cyberconférences, le syndicat réunit ses membres virtuellement. En mai, il a tenu une conférence de deux jours en ligne pour les membres du secteur de l'acier.

Notre Bureau national a rassemblé virtuellement les Femmes d'acier, organisé des webinaires sur les programmes de soutien gouvernementaux et des ateliers sur la santé mentale, et enregistré une séance sur les façons d'appuyer les survivantes de violence conjugale.

Les districts ont présenté des ateliers et des webinaires virtuels aux membres sur de nombreux

sujets, en commençant par la santé et la sécurité.

Certaines séances se trouvent sur la chaîne YouTube du syndicat à [youtube.com/metallosd5](https://www.youtube.com/metallosd5).

Arbitrages à distance

Depuis le début de la pandémie, les arbitrages dans les provinces et territoires ont eu lieu à l'aide de plateformes virtuelles comme Zoom. Il a fallu concevoir des protocoles d'audition des témoignages et de présentation des preuves. Notre syndicat a œuvré à l'avant-plan en offrant de la formation aux représentants sur les méthodes de préparation et de présentation sur Internet. Dans les régions où les restrictions ont été levées, les arbitrages en personne reprennent graduellement.

Négociations et médiations à distance

Au plus fort de la pandémie, les négociations et médiations avaient lieu à distance. En avril, les Métallos de la SL 8327 chez Power Precast Solutions à Ottawa ont convoqué une réunion virtuelle afin d'examiner l'accord de principe et de l'approuver par vote électronique. Les séances en personne

respectant la distanciation physique pourraient reprendre progressivement avec l'assouplissement des restrictions.

Recrutement

Notre syndicat a mené des campagnes de recrutement à distance à des lieux de travail où les employés désiraient se syndiquer et adhérer aux Métallos. Les recruteurs ont communiqué avec des membres potentiels par téléphone, Facebook, messages texte et réunions en ligne. La signature électronique de cartes d'adhésion est un fait nouveau. Certaines commissions des relations de travail ne les acceptent pas encore.

Réunions syndicales

Le Service de l'éducation conçoit actuellement un cyberatelier sur la façon dont les sections locales peuvent tenir des réunions en ligne, adapter les rôles décisionnels à un contexte virtuel, voter et appliquer les règles de procédure. Elles peuvent demander l'atelier en s'adressant à la coordonnatrice de l'éducation de leur district. Conseils utiles pour la tenue de réunions virtuelles :

[metallos.ca/covid-19](https://www.metallos.ca/covid-19). ■



L'acier et la foresterie sur Zoom

L'action politique des Métallos dans un environnement COVID.

HABITUELLEMENT, les Métallos rencontrent les députés à leur bureau et dans les cafétérias sur la colline du Parlement. Certains sont invités à des réceptions et réunions de groupes parlementaires, et d'autres comparaissent devant des comités et des tribunaux.

Ce n'est pas comme ça que ça se passe en 2020. Les Métallos

avaient planifié deux activités de lobbying importantes au printemps dernier. Une visait à discuter de la crise forestière, due en partie au conflit sur le bois d'œuvre qui persiste avec les États-Unis, et à promouvoir des réformes à l'assurance-emploi (AE) afin de remédier aux mises à pied et fermetures dans une industrie extrêmement cyclique

qui s'essouffle. Une comparution avait même été planifiée devant le Comité permanent des ressources naturelles. La campagne avait comme thème : La forêt, on en vit! (laforetonenvit.ca).

La deuxième campagne de lobbying des Métallos, À la défense de l'acier (www.metallos.ca/defensedelacier)

devait commencer par une conférence à Ottawa qui aurait accueilli 100 délégués de sections locales dans l'industrie canadienne. Plusieurs jours de réunions en personne avec les députés fédéraux devaient avoir lieu sur la colline du Parlement après une journée de discussion et de formation à l'interne.

La technologie, plus importante que jamais

Durant la pandémie, toutefois, les réunions «en personne» prennent une toute autre forme. Pour nos campagnes de défense de l'acier et de la foresterie, nous utilisons la plateforme de vidéo télécommunication Zoom, qui existe depuis 2011, mais dont l'utilisation a explosé avec la pandémie.

La conférence À la défense de l'acier s'est entièrement déroulée sur Zoom. Au moment de la rédaction, des Métallos militants prenaient les devants et organisaient des réunions avec des députés. Selon le directeur national des Métallos Ken Neumann, «À long terme, la participation à ce projet s'intensifiera. Au fil du temps, l'enthousiasme en fera une véritable activité de renforcement syndical qui témoignera de l'influence et du rôle des Métallos malgré les limitations de la pandémie.»

Donc, les quelques jours de lobbying à Ottawa n'ont pas lieu, mais les réunions avec les députés concernant l'acier et la foresterie se déroulent sur Zoom.

Les députés entendent les travailleurs de vive voix

Depuis juin dernier, des douzaines de députés de communautés forestières se sont entretenus avec des membres et des représentants du syndicat. Le président du Conseil du bois des Métallos, Jeff Bromley, se dit satisfait des résultats jusqu'à présent.

«En général, les députés de tous les partis ont accueilli les réunions avec intérêt. Ils comprennent la nécessité des réformes à l'AE et nous ont fait des commentaires positifs sur le besoin de mettre fin au conflit sur le bois d'œuvre, un dossier resté en suspens malgré le nouvel Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Nous avons souligné que le concept de garanties de prêts aux entreprises forestières, correspondant à 75% du montant qu'elles ont versé en droits aux États-Unis, doit exiger des entreprises qu'elles les utilisent pour rétablir l'industrie et les emplois des travailleurs canadiens.»

Jeff Bromley ajoute que des Métallos dans l'industrie forestière ont pris part à de nombreux appels aux députés.

«Leurs récits de première main sont essentiels pour montrer comment les collectivités ont ressenti les cycles extrêmes d'expansion et de ralentissement, et comment nos membres ont été sérieusement floués par un système d'AE qui leur est défavorable, a-t-il poursuivi. Après avoir cotisé au

système pendant toute leur vie professionnelle, ils n'y ont pas accès en période difficile. Ce n'est pas une "assurance", mais plutôt un "préjudice"».

Plusieurs députés ont accepté de promouvoir le Plan d'action des Métallos pour la foresterie auprès des ministres fédéraux. Dans une lettre, la députée néo-démocrate ontarienne Carol Hughes (Algoma-Manitoulin-Kapuskasing) a exhorté le ministre des Ressources naturelles Seamus O'Regan et le ministre de l'Industrie Navdeep Bains à instaurer les mesures proposées par notre syndicat et à assurer l'avenir de la foresterie.

«L'industrie forestière est un employeur important dans ma circonscription, a indiqué Carol Hughes. De telles mesures aideraient sûrement l'industrie et les employés de ma région et partout au pays.»

Les Métallos représentent 14 000 travailleurs du secteur forestier dans la récolte, la transformation et le transport du bois au pays.

Quatre revendications essentielles pour l'acier

Les Métallos qui se portent «À la défense de l'acier» demandent aux députés d'appuyer les quatre revendications essentielles du syndicat :

1. Veiller à ce que les syndicats aient le droit de déposer des poursuites commerciales.
2. Élargir la définition de «préjudice matériel» dans les poursuites commerciales.

3. Rajuster la taxe carbone à la frontière sur l'acier importé.
4. Exiger l'utilisation d'acier canadien dans les projets d'infrastructure.

«La production canadienne d'acier de base procure près de 125 000 emplois directs et indirects aux travailleurs et collectivités au pays. Cependant, nous avons fait face à de nombreux problèmes ces dernières années», a expliqué Ken Neumann.

«D'abord, la propriété étrangère : ici, nous n'avons plus d'aciéries détenues et exploitées par des Canadiens. Depuis des décennies, notre syndicat prône le renforcement de la Loi sur Investissement Canada, mais les gouvernements libéraux et conservateurs ne l'ont pas fait, nous plaçant dans la situation où nous nous trouvons présentement.»

Les travailleurs s'opposent aux pratiques commerciales déloyales

Selon Ken Neumann, le commerce déloyal constitue le deuxième plus important problème auquel se heurtent nos membres du secteur de l'acier.

«Aucune autre industrie au pays n'est plus exposée aux pratiques commerciales déloyales que celle de l'acier. Antérieurement au Canada, contrairement aux États-Unis, les syndicats n'avaient pas le droit de participer aux poursuites commerciales. Cependant, en 2018, après des années d'efforts des Métallos, le gouvernement fédéral a finalement adopté des modifications, élargissant la capacité des syndicats d'y participer. Nous avons activement pris part à 17 poursuites commerciales liées directement à l'acier qui

ont donné d'excellents résultats, en partie à cause des témoignages de militants du syndicat devant le Tribunal canadien du commerce international (TCCE)», a-t-il affirmé.

«Le lobby de 2020 se poursuit sur cette lancée. Nous demandons, entre autres, le droit d'entamer des poursuites commerciales, pas seulement d'y participer. Nous voulons aussi que les projets de construction au pays utilisent l'acier d'ici. Tout député canadien qui se respecte devrait en convenir.»

D'après Ken Neumann, en 2020, l'essentiel consiste à utiliser la technologie. La participation directe des Métallos à défendre la foresterie et l'acier signifie que la lutte pour de bons emplois dans deux secteurs économiques clés est amorcée au pays. ■



Une centaine de membres de sections locales du secteur de l'acier ont participé à la conférence à la défense de l'acier des Métallos, qui s'est entièrement déroulée sur la plateforme de vidéo télécommunication Zoom.

9490 **Paix industrielle chez Rio Tinto Alcan à Alma**

Les travailleurs de l'aluminerie Alma de Rio Tinto ont un nouveau contrat de travail de quatre ans qui consacre une paix industrielle dans cette usine, dont les travailleurs ont été éprouvés par un lockout en 2012. L'abandon récent du projet de billette, qui a pourtant donné lieu en 2018 à une nouvelle convention collective conditionnelle à des investissements dans le projet, a forcé une renégociation du contrat. Ce contrat améliore l'entente de 2018. Des postes d'employés de bureau auparavant confiés à la sous-traitance ont été rapatriés dans l'unité d'accréditation. Les travailleurs de la sûreté et de la protection incendie ont aussi obtenu plusieurs avancées au plan normatif. Notons que les salaires et le régime de retraite, encadrés par un processus d'ajustement continu, ne faisaient pas l'objet de la négociation.

2009 **Accords forestiers alignés sur ceux de l'industrie**

Les membres de la SL 2009 en Colombie-Britannique ont entériné des contrats de cinq ans aux installations de transformation du bois Interfor Acorn, CIPA Lumber, Haida Forest Products, Stella Jones et Kanaka Creek. Les contrats prévoient des conditions semblables à celles établies sur la côte avec Western Forest Products (WFP) : hausses salariales, meilleures prestations de santé et de bien-être, réduction des primes de l'assurance invalidité prolongée de plus de 300 membres. «Nos membres ont grandement bénéficié des sacrifices faits par nos collègues de la SL 1-1937, qui ont tenu bon pendant sept mois et demi contre WFP», a déclaré Jeff Bromley, président du Conseil du bois des Métallos.

7175-08 **Les pompiers municipaux continuent d'améliorer leurs conditions**

Les pompiers de la municipalité de Port Hope dans le sud de l'Ontario continuent d'améliorer leurs conditions, cinq après avoir négocié leur première convention collective. La plus récente entre la SL 7175-08 et la municipalité couvre des douzaines de pompiers volontaires, prévoit des hausses salariales totales de 10% et améliore les dispositions contractuelles.

2020 **Stabilité syndicale chez un fabricant d'explosifs**

Les Métallos de la SL 2020 chez Orica Canada, à Sudbury (Ont.), un fabricant d'explosifs et de systèmes de dynamitage minier, ont accepté une convention de trois ans prévoyant des hausses salariales totales de 6%, l'amélioration du libellé, de meilleures primes de quart et une prime à la signature de 1 750 \$.

9278 **Une entente pour les travailleurs étrangers temporaires**

Les 180 salariés de Portes et fenêtres Laflamme à Saint-Apollinaire ont signé un contrat qui prévoit la création d'une nouvelle échelle salariale représentant 12,5 % d'augmentation pour la première année. Les augmentations salariales totaliseront ensuite 16,25 % sur six ans, la prime de soir sera majorée à 1 \$ / l'heure et une prime de 1 \$ / l'heure a été ajoutée pour trois postes spécifiques. Le contrat prévoit aussi la modification des horaires de travail afin de favoriser la conciliation travail-famille ainsi que l'amélioration des mouvements de main-d'œuvre. Une nouvelle entente permet également d'encadrer le travail des membres ayant un statut de travailleurs étrangers temporaires.

7580 **Gains des mineurs de talc**

Les gains prévus dans la nouvelle convention de trois ans des membres à la mine Imerys Talc de Penhorwood au sud-ouest de Timmins (Ont.) comprennent des hausses salariales totales de 6%, l'augmentation des indemnités de déplacement, pour chaussures de sécurité et outils, et des primes de quart, l'amélioration des droits à congés payés et des congés syndicaux, et des nouvelles dispositions sur les notes de médecins payées par l'employeur.

8748-05 **Refus de concessions par les travailleurs de fonderie**

Les Métallos chez Soo Foundry and Machine à Sault Ste. Marie (Ont.) ont refusé les concessions et obtenu plusieurs améliorations dans leur contrat de cinq ans : hausses salariales annuelles de 10%, augmentation de la cotisation de retraite, dispositions contractuelles améliorées et meilleures indemnités pour les déplacements, les soins de la vue et les chaussures de sécurité.

7106 **Percée à l'Association for Community Living**

Le personnel de l'Association for Community Living à Flin Flon (Man.) a réalisé une percée en négociant un régime d'assurance santé et de bien-être entièrement financé par l'employeur comprenant une assurance maladie, médicaments et soins dentaires complémentaire, une assurance vie pour les employés et leurs personnes à charge et une assurance invalidité prolongée et en cas de décès et mutilation accidentels. La convention de deux ans prévoit aussi des hausses salariales annuelles de 40 cents l'heure.

5442 **Les membres chez Gerdau surmontent les défis de la COVID-19**

Les Métallos à l'aciérie de Gerdau à Selkirk (Man.) ont signé un nouveau contrat après avoir surmonté de sérieux défis posés au processus de négociation par les revendications de l'employeur et les restrictions liées à la COVID-19. Le contrat de trois ans comprend une prime à la signature de 1 250 \$, des hausses salariales de 2%, et protège une indemnité de vie chère qui augmentera davantage les salaires pendant la durée du contrat. Le libellé comporte des améliorations visant la formation liée aux nouveaux avis de postes à pourvoir, l'orientation syndicale et les apprentissages.

7065 **Premier contrat des membres à la Scierie St-Fabien**

Nouvellement syndiqués, les travailleurs de la Scierie St-Fabien ont accepté un premier contrat de travail d'une durée de trois ans qui prévoit des hausses salariales de 7,1% en moyenne. Cette convention collective établit une échelle salariale et une classification claire des emplois en fonction des tâches et responsabilités. L'entente signée implique également un meilleur respect des règles de santé et sécurité dans le milieu de travail. Ces nouveaux Métallos ont pu voir la différence en étant représentés par un syndicat qui leur a permis de négocier d'égal à égal avec leur employeur.

8964 **Contrat avantageux pour les travailleurs de la Fonderie Laperle**

Les 80 Métallos chez Fonderie Laperle à Saint-Ours, spécialisés dans la fabrication de pièces de fonte grise utilisées dans le drainage des bâtiments, les égouts et l'adduction des eaux, ont ratifié un nouveau contrat de travail de cinq ans. Des augmentations salariales totalisant 4,00 \$/l'heure pour les travailleurs de production et de 4,30 \$/l'heure pour les métiers spécialisés figurent parmi les gains. On y retrouve aussi un ajustement salarial pour la tâche d'opérateur couleur ainsi qu'une réduction de l'échelle salariale pour les tâches de modelleur, mécanicien et électricien. La cotisation de l'employeur au RRFS-FTQ a été augmentée ainsi que les primes de quart, et la clause sur la sous-traitance et celle sur la formation ont été améliorées.

1-1937 **Le contrat à une scierie reconnaît la culture autochtone**

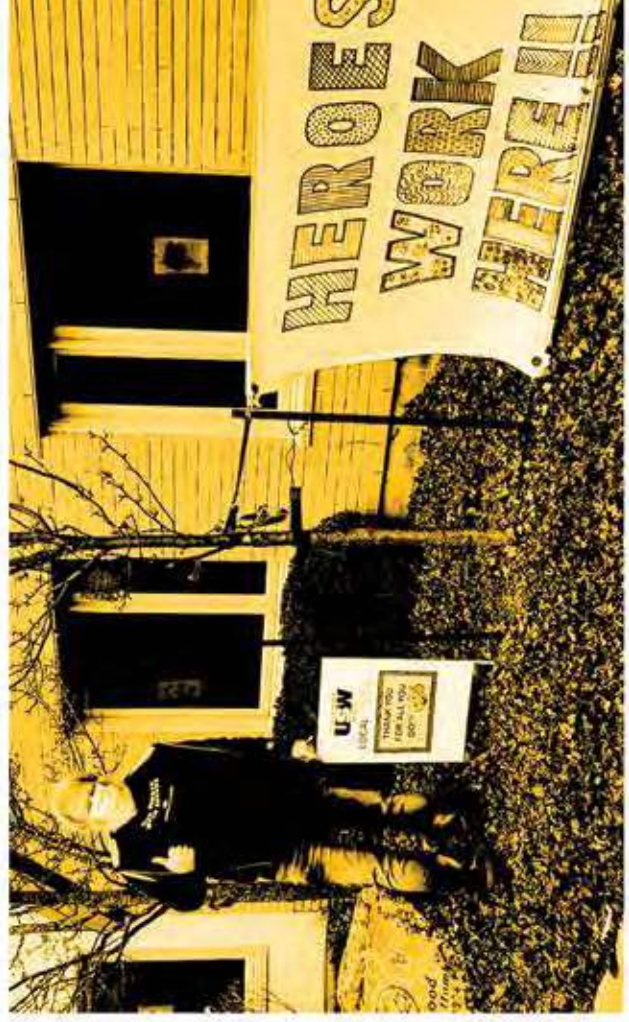
Les membres de la SL 1-1937 à la scierie Skeena à Terrace (C.-B.) ont négocié plusieurs gains dans leur convention de quatre ans et demi, dont des dispositions reconnaissant les besoins culturels des employés autochtones. Rétroactive au 1^{er} janvier 2020, elle aligne les salaires et avantages sociaux avec ceux d'autres contrats dans l'industrie et comporte de meilleures clauses sur la sous-traitance.

7287 **Gains importants pour les travailleurs chez Planchers Mistral**

Les Métallos de Planchers Mistral à Jonquière ont entériné un nouveau contrat au début de la pandémie. Tous les travailleurs auront dorénavant deux congés mobiles supplémentaires, un troisième après trois ans d'ancienneté et un quatrième après cinq ans. Les vacances sont aussi améliorées. La hausse salariale sera de 1,25\$ pour la première année, rétroactive au 1^{er} octobre 2019, puis de 2% pour la deuxième année et de 3,5% pour chacune des deux années suivantes. Le montant alloué pour les bottes de travail est bonifié. Une banque de temps est mise en place, les modalités de congé en cas de décès sont améliorées, et plusieurs primes sont bonifiées. ■

Thank you!

To all our Steelworkers members who are essential and frontline workers, thank you for keeping us safe and keeping our country going. #USWWorks #USWCares





Merci!

À tous les membres des Métallos qui sont des travailleuses et travailleurs essentiels et de première ligne, merci d'assurer notre sécurité et de permettre au pays de tenir le coup.

#MétallosSontLà

